

Infos zéro déchet

Devenons citoyens éco-responsables

N° 22 – août 2022



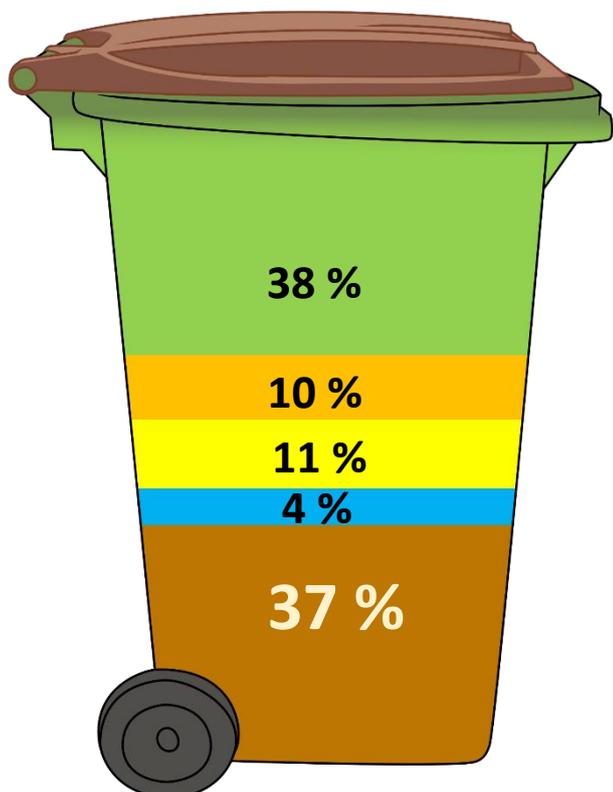
Réduire ses ordures ménagères

En 2021, pas moins de **12 600 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire du SMICTOM pour être valorisées énergétiquement. Parmi ces déchets, une grande partie pourraient faire l'objet de valorisation matière et être recyclés, à condition de bien les trier...

Tout à jeter ?

Régulièrement, le SMICTOM Nord Alsace et SUEZ réalisent des caractérisations des bennes de collecte des ordures ménagères afin de déterminer le contenu des bacs bruns des habitants du territoire.

Les derniers résultats montrent que la majorité du contenu de notre poubelle pourrait être valorisée autrement !



Composition du bac brun

38 % : déchets fermentescibles

(33 % de déchets alimentaires et 5 % de déchets verts)

→ Pour réduire les déchets alimentaires, faites la **chasse au gaspillage** et équipez-vous d'un **composteur** auprès de votre Communauté de communes.

10 % : déchets des collectes sélectives

(bac de tri et verre)

→ Pour recycler un maximum de matière, référez-vous aux **consignes de tri** et déposez vos emballages en **verre aux bornes** dédiées.

4 % : autres déchets valorisables

(textiles, électroménager...)

→ Apportez ces déchets en **déchèteries** et bornes **d'apport volontaire** pour qu'ils soient valorisés.

11 % : extension des consignes de tri

→ Ce sont les déchets qui pourront être triés dès 2023 !

Seul 37 % du contenu du bac brun y a réellement sa place, soit 51 kg/hab./an !

Sur des échantillons d'environ 100 kg

L'extension des consignes de tri

Au 1^{er} janvier 2023, le geste de tri se simplifie pour l'ensemble des Français ! Cela sera rendu possible en Alsace du Nord grâce à la société ALTEM du Groupe Schroll qui, depuis le 19 avril dernier, a engagé des travaux d'adaptation des lignes de tri multimatériaux pour séparer les différents emballages ménagers et les envoyer vers des filières de valorisation spécialisées.

Barquettes de jambon, pots de yaourt, tubes de dentifrice, paquets de chips... tous ces **emballages** pourront bientôt être triés avec les bouteilles, canettes, cartons et papiers !



Le jeu de l'été

Retrouvez tous les **nouveaux emballages** que vous pourrez mettre dans le bac de tri dès 2023 !

J	Q	R	Y	O	M	L	I	P	A	P	T	E	S	Barquettes
O	S	A	C	H	E	T	S	A	L	O	D	I	N	Blister
U	H	C	M	Z	O	N	U	P	N	P	E	W	B	Bouteille
T	G	V	F	X	H	L	C	I	B	E	N	U	A	Boite
B	O	U	T	E	I	L	L	E	F	R	I	L	R	Canettes
L	I	N	A	W	A	B	I	R	I	C	O	F	Q	Carton
I	T	T	U	B	E	S	A	N	J	U	C	A	U	Conserves
S	F	Q	I	O	T	P	I	P	A	L	A	R	E	Flacons
T	L	J	Z	C	A	R	T	O	N	E	N	C	T	Films
E	A	B	E	I	X	F	Z	T	S	I	E	O	T	Opercule
R	C	A	O	M	T	M	I	S	I	N	T	M	E	Papier
I	O	J	E	I	A	P	B	L	T	A	T	I	S	Pots
S	N	Y	P	A	T	V	E	J	M	R	E	I	B	Sachets
Q	S	C	O	N	S	E	R	V	E	S	S	P	Z	Tubes

Pour aller plus loin :

- Guide du tri CITEO : <https://citeo.guidedutri.fr/>
- Groupe Schroll : <http://www.schroll.fr/fr>
- **Tous les numéros Info ZD** sur le site du SMICTOM <https://smictom-nord67.com>



SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00



@SMICTOMNordAlsace